



Congés payés années N-1 sont-ils perdus ?

Par **CAPPUCINE2015**, le **21/06/2015 à 22:36**

Bonjour,rnrnJe suis employée dans une restauration rapide depuis mai 2010. Sur mon bulletin de salaire de mai 2015 est notérnCongés payés N - 1 => 26 jours restantsrnrnCo,gés payés N => 15 jours restantsrnrnEn 2014, j'ai été en arrêt-maladie du 27 mai 2014 au 30 novembre 2014 puis en mi-temps thérapeutique jusqu'au 11 janvier 2015.rnrnEn 2015, j'ai été de nouveau en arrêt-maladie du 30 avril 2015 jusqu'à aujourd'hui (21/06/15).rnrnEst-ce que mes congés N - 1 sont perdus ? Peuvent-ils êtres reportés ou payés ?rnrnMerci.

Par **alterego**, le **22/06/2015 à 02:54**

Bonjour,rnrnCongés payés, absences, rnrn- maladie professionnelle ou AT, ouirnrn- accident ou maladie non professionnelle, non.rnrnConsultez-vous à la Convention Collective de la Restauration Rapide rnrn<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635596>
rnrnCordialement

Par **CAPPUCINE2015**, le **22/06/2015 à 08:48**

Bonjour, j'y vais de ce pas merci